



Conseil économique et social

Distr. générale
8 mai 2007
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Quinzième session

30 avril-11 mai 2007

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Module thématique du cycle d'application

2006-2007 (session directive)

Lettre datée du 3 mai 2007 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, au nom de l'Union européenne, la communication faite par cette dernière au titre de sa participation à la compilation des objectifs et engagements qui doivent être présentés à la quinzième session de la Commission du développement durable.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Thomas **Matussek**



**Annexe à la lettre datée du 3 mai 2007 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Communication de l'Union européenne au titre de sa participation
à la compilation des objectifs et engagements qui doivent être présentés
à la quinzième session de la Commission du développement durable¹**

- Région/pays :** Europe
- Protagonistes :** Union européenne/Commission européenne/États membres
- Participants :** Sans objet
- Objectif principal :** Plan d'action « Politique énergétique pour l'Europe »
- Souligne la nécessité d'accroître le rendement énergétique dans l'Union européenne de manière à réaliser l'objectif d'une économie de 20 % de la consommation d'énergie de l'Union par rapport aux prévisions faites pour 2020;
 - Approuve l'objectif contraignant tendant à ce que la consommation d'énergie de l'Union comprenne 20 % d'énergie renouvelable d'ici à 2020;
 - Souscrit à l'objectif minimum contraignant devant être réalisé par tous les États membres, selon lequel les biocarburants/biocombustibles représenteront 10 % de la consommation d'essence et de diesel d'ici à 2020 et dans des conditions économiques. Le caractère contraignant de cette disposition est approprié, sous réserve que la production soit constante, que les biocarburants de deuxième génération deviennent commercialement disponibles et que la Directive sur les normes de qualité des combustibles et carburants soit modifiée en conséquence, de manière à permettre des niveaux adéquats de mélanges;
 - Insiste sur la nécessité d'intégrer les politiques relatives à l'énergie et au développement et de faciliter l'accès des pauvres à l'énergie. Il s'agit notamment de créer un vaste partenariat Afrique-Union européenne dans le domaine énergétique et de tirer le meilleur parti de différents instruments financiers tels que 10 'x' EDF, les programmes indicatifs nationaux, le Fonds pour l'énergie et le Fonds d'affectation spéciale pour l'infrastructure;

¹ Conclusions de la Présidence du Conseil de l'Europe à Bruxelles, 8-9 mars 2007, sur les sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique; conclusions du Conseil de l'Union européenne (environnement), les 23 octobre et 18 décembre 2006.

- Fait valoir qu’il importe d’exploiter toutes les possibilités offertes par les technologies existantes et naissantes, en particulier celles qui se rapportent au rendement énergétique et aux sources d’énergie renouvelables;
- Salue l’initiative prise par la Commission, de mettre en place un nouveau Fonds pour le rendement énergétique dans le monde et les sources d’énergie renouvelables, établissant un partenariat entre les secteurs public et privé en vue de générer un financement par capitaux et de développer l’investissement pour soutenir l’efficacité énergétique et les sources d’énergie renouvelables dans les pays en développement, et invite d’autres donateurs, en particulier la Banque européenne d’investissement (BEI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ainsi que d’autres institutions financières internationales et investisseurs à prêter leur concours à cette entreprise;

Résultats escomptés :	Encourager les économies d’énergie, l’efficacité énergétique et la mise en valeur des sources d’énergie renouvelables afin que l’Union européenne puisse dans l’avenir être compétitive dans le domaine de l’énergie et compter sur des sources d’énergie durables.
Région concernée :	États membres de l’Union européenne/de portée mondiale
Modalités de financement :	budgets nationaux et de l’Union européenne
Processus de suivi :	Une proposition de la Commission d’élaborer une nouvelle directive générale sur l’utilisation de toutes les sources d’énergie renouvelables sera présentée en 2007.
Organisme à contacter :	Commission européenne (environnement)
